

Formation professionnelle—

Une somme de \$500,000, répartie à raison de \$4,000 par province et suivant la population quant au solde. Maximum disponible en l'année terminée le 31 mars 1953: \$516,300.

Recherches sur l'hygiène publique—

Cette subvention, qui au début était de \$100,000, a été augmentée d'autant chaque année jusqu'au maximum de \$500,000 en l'année terminée le 31 mars 1953. Maximum disponible en 1952-1953: \$512,900. Allouée aux provinces et aux universités, ou aux organismes de recherches provinciaux, pour des travaux de recherches recommandés par le Conseil canadien de la santé et approuvés par le ministre.

La pénurie de personnel qualifié et d'autres éléments essentiels au développement de programmes d'hygiène ont limité l'utilisation des fonds fédéraux disponibles en vertu du Programme des subventions à l'hygiène. Chaque année, cependant, depuis la création des subventions, l'utilisation en a augmenté. Les dépenses annuelles sont les suivantes: 1948-1949, \$7,600,000; 1949-1950, \$15,500,000; 1950-1951, \$18,700,000; 1951-1952, \$23,900,000; 1952-1953, \$27,300,000. Les fonds utilisés, par subvention, durant la période de cinq ans, sont indiqués au tableau 1.

1.—Sommes accessibles aux provinces et sommes et pourcentages dépensés en vertu du Programme de subventions nationales à l'hygiène, par subvention, années terminées le 31 mars 1949-1953.

Subvention	Montant disponible	Montant dépensé	Pourcentage dépensé
	\$	\$	%
Relevé des services de santé.....	645,180	521,059	80.8
Construction d'hôpitaux.....	66,389,081 ¹	35,555,155	53.6
Hygiène publique en général.....	29,753,301	13,088,841	44.0
Hygiène mentale.....	23,638,023	12,969,829	54.9
Lutte antituberculeuse.....	18,868,145	16,305,898	86.4
Lutte anticancéreuse.....	17,874,088	7,745,342	43.3
Lutte antivénéérienne.....	2,566,643	2,232,501	87.0
Enfants infirmes.....	2,568,442	1,276,515	49.7
Formation professionnelle.....	2,564,844	2,170,352	84.6
Recherches sur l'hygiène publique.....	1,536,748	1,158,179	75.4
Total.....	166,404,462	93,023,670	65.9

¹ Rectifié de façon à exclure un report de fonds non dépensés au cours des années antérieures du Programme

Subventions créées en mai 1953.—Les trois nouvelles subventions créées en mai 1953 ont été qualifiées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de "compléments logiques du programme d'hygiène nationale" institués à la suite de l'expérience acquise au cours des cinq années précédentes et nécessaires pour remédier aux lacunes dans des services d'hygiène au Canada.

Subvention à l'hygiène maternelle et infantile.—La mortalité infantile au Canada, même si elle semble diminuer d'année en année, est encore assez élevée comparativement à d'autres pays occidentaux et indique la nécessité de meilleurs services d'hygiène pour la mère et l'enfant. Le but de la subvention à l'hygiène maternelle et infantile est de remédier aux lacunes des services actuels en offrant aux provinces des fonds proportionnés à leurs besoins manifestes. Une latitude plutôt grande est accordée à l'égard des projets qui peuvent être approuvés en vertu de cette subvention, y compris les suivants: nouvelles cliniques où les mères peuvent obtenir des conseils relatifs à l'accouchement et aux soins de l'enfant; visites post-natales de l'infirmière à domicile plus nombreuses; œuvres plus étendues des services provinciaux d'hygiène maternelle et infantile; meilleurs services de renseignement pour